

# CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION - LA ROCHE POSAY ★★☆☆


Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales.

- La réservation devient effective **uniquement avec l'acompte du village**, après votre acceptation des CGV et votre paiement de l'acompte.
- Yelloh! Village propose des séjours à vocation familiale. La direction se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe.
- Toute réservation est strictement personnelle. Vous ne pouvez sous-louer ni céder votre réservation.
- Les mineurs seront accompagnés de leurs parents.
- Le client est responsable de son choix de réservation, de telle sorte que la responsabilité du camping ne peut être recherchée.

## EMPLACEMENT DE CAMPING

- Le forfait de base comprend l'emplacement de camping + 2 personnes + 1 installation (tente, caravane ou camping-car) + 1 voiture garée sur l'emplacement. Il comprend également l'électricité 10A et l'accès aux sanitaires, piscines, animations et infrastructures.
- Les emplacements sont limités à 6 personnes maximum.
- Horaires : arrivée à partir de 14h / départ avant 11h.
- Tout changement en cours de séjour, non prévu par le contrat (personne supplémentaire, etc.) doit être signalé et réglé à la réception.

## LOCATION

- Nos tarifs comprennent l'accès aux piscines, animations et infrastructures.
- La direction se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes/familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué ou de majorer le montant du séjour.
- Les draps et serviettes ne sont pas fournis (sauf dans les cottages  et **PREMIUM**).
- La télévision est fournie dans tous les locatifs (à l'exception des tentes Coco Sweet).
- Horaires : arrivée à partir de 16h / départ avant 10h.
- Une caution de 200€ vous sera demandée (par empreinte bancaire).
- L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté et l'inventaire pourra être vérifié. Tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur des locations. Toute détection de fumée entraînera des frais de désinfection et de nettoyage d'un montant forfaitaire de 200€.
- La caution sera annulée après contrôle du locatif. La direction se réserve le droit de réclamer un dédommagement supplémentaire pour tout dégât constaté.
- Le nettoyage final est à assurer par le locataire. Si la direction le juge nécessaire, un forfait nettoyage de 80€ TTC vous sera demandé.
- Toute installation supplémentaire (par exemple tente) à côté de la location est interdite.
- L'emplacement 'parking' de la location est conçu pour un seul véhicule, tout autre véhicule devra stationner sur le parking extérieur (5€/nuît).

## TAXE DE SEJOUR EN SUS

- Taxe de séjour : 0,44€/jour/pers. de plus de 18 ans.
- Eco-contribution : 0,20€/jour/pers. de plus de 3 ans.

## RESERVATION / TARIFS

- Les tarifs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modification. Les séjours seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la réservation.
- Les numéros d'emplacement ne sont pas garantis. En cas de nécessité de planning ou en cas de force majeure, la direction se réserve le droit de changer le numéro de la location ou de l'emplacement.
- Si vous choisissez votre numéro ou optez pour des locations/emplacements côte à côte, un forfait de 30€ par séjour sera appliqué.

## CONDITIONS DE PAIEMENT

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 15% du montant total doit être réglé dès la réservation. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date de début du séjour.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation.

## ANNULATION ET MODIFICATIONS

### 1. Modification de votre réservation

- Le client peut demander la modification de son séjour (dates, type) sur demande écrite (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités/possibilités. Aucun report ni remboursement ne sera accepté.
- A défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions d'annulation.
- Toute demande d'augmentation de la durée de votre sé-

jour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.

- Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et d'interruption de séjour.

### 2. Prestations non utilisées

**En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée**, l'emplacement ou l'hébergement sera à nouveau disponible à la vente le lendemain de la date d'arrivée mentionnée sur le contrat. Vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation sans remboursement ni report.

**Tout séjour interrompu ou abrégé** (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

### 3. Annulation du fait de Yelloh! Village

En cas d'annulation du fait de Yelloh! Village, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

### 4. Annulation du fait du campeur

- Jusqu'à 15 jours avant le début de séjour : l'acompte de 15% du montant du séjour sera conservé par le camping à titre de frais d'annulation. Les sommes versées, déduites du montant de l'acompte, seront remboursées.
- Moins de 15 jours avant votre arrivée : l'acompte de 15% du montant du séjour sera conservé par le camping à titre de frais d'annulation. Un bon à valoir des sommes versées, déduit du montant de l'acompte, sera émis par le camping. Ce bon à valoir est non remboursable, non cessible, limité au camping où le séjour est annulé et a une validité de deux ans.

Toute annulation doit être effectuée par écrit directement auprès du camping (mail ou courrier). Vous devez vous assurer de la bonne réception de votre courrier (une confirmation d'annulation sera envoyée par mail dans les 48h). En cas d'annulation ou d'interruption du séjour par un client ayant souscrit l'assurance annulation, les sommes versées sont couvertes par la garantie selon les conditions générales d'annulation.

## ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTION

Conformément à l'art. L.221-28 du code de la consommation, la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée ou selon une périodicité déterminée n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétraction de 14 jours.

## VOTRE SEJOUR

Le vacancier doit s'assurer : le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc.). Le village décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, etc., et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du vacancier.

Le camping ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, blessure, irrégularités, ... Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Tout manquement au règlement intérieur est passible d'expulsion, sans remboursement.

## PISCINES

Seuls les maillots de bain (1 pièce, bikini, slip de bain ou short de bain) sont autorisés.

## ANIMAUX

Les animaux sont acceptés (exceptés les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie) au nombre de 2 maximum (6€/animal/nuît, payable lors de la réservation). Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits dans l'espace aquatique, les aires de jeux et dans les bâtiments. Le carnet de vaccination pour les chiens et chats doit être à jour.

## IMAGE

Vous autorisez Yelloh! Village, ainsi que toute personne à laquelle Yelloh! Village souhaiterait se substituer, à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour chez Yelloh! Village et à exploiter lesdites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports (en particulier sur les sites ou pages internet Yelloh! Village – dont facebook – sur les supports de présentation et de promotion Yelloh! Village et sur les guides de voyage ou touristiques).

Cette autorisation vaut pour vous et les personnes hébergées avec vous. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation des établissements et du réseau Yelloh! Village et ne pourra en aucune façon porter atteinte

à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 5 ans.

## LITIGE & MÉDIATION

- Toute réclamation concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par lettre recommandée ou e-mail au camping dans les 30 jours suivant la fin du séjour.
- Une copie de ce courrier doit également être envoyée au service clients : YELLOH! VILLAGE - BP68 - 7 chemin du môle - 30220 AIGUES MORTES
- En cas de litige, la compétence est déléguée au tribunal de Poitiers.
- Vous avez la possibilité de saisir le Centre de médiation Mediacys, après un délai d'un mois suite à l'envoi de ces courriers/emails. Vous devez déposer un dossier en ligne sur le site internet [www.mediacy.fr](http://www.mediacy.fr) ou par courrier : Mediacys - 73 Boulevard de Clichy - 75009 PARIS.

## RESPONSABILITÉ DE YELLOH! VILLAGE

Le client reconnaît expressément que Yelloh! Village ne pourra être tenu responsable, du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans la brochure ou le site internet de Yelloh! Village ou le site du camping concernant les sites d'accueil, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement. Les photos et textes utilisés dans les brochures ou sur les sites internet sont non contractuels et n'ont qu'un caractère indicatif.

## INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations que vous nous communiquez lors de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées comme étant confidentielles et seront utilisées uniquement par les services Yelloh! Village, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients de Yelloh! Village. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela, il suffit de nous en faire la demande par courrier.

Assurance annulation / interruption de séjour pour plus d'informations, voir les CGA : [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com) tél. : +33 248 275 078

Le camping propose une assurance annulation et interruption via le partenaire Gritchen Affinity, pour un montant de 3,3% TTC du séjour.

## EN CAS D'ANNULATION

1. **Le client devra impérativement avertir le camping** de son désistement dès la survenance d'un événement empêchant son départ par courrier ou par mail.
2. **Le client devra aviser l'assureur dans les 10 jours ouvrés** et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs :
  - En ligne par internet : [www.campez-couvert.com/sinistre](http://www.campez-couvert.com/sinistre)
  - Par e-mail : [sinistres@campez-couvert.com](mailto:sinistres@campez-couvert.com)
  - Ou par courrier : Gritchen Tolède & Associés - Sinistre - Campez Couvert - 27 Rue Charles Durand - CS 70139 - 18021 BOURGES Cedex.

## LES EVENEMENTS GARANTIS :

- Décès, accident ou maladie grave, hospitalisation de l'assuré, d'un parent ou d'un proche de la famille
- Complications dues à l'état de grossesse survenu avant le 7<sup>ème</sup> mois de grossesse d'une des personnes participantes au séjour qui entraînent la cessation absolue de toute activité professionnelle ou autre
- Licenciement économique, rupture conventionnelle
- Dommages graves d'incendie, explosion, dégâts des eaux
- Contre-indication et suite de vaccination
- Etat dépressif, maladie psychique, nerveuse ou mentale
- Dommages graves causés au véhicule
- Obtention d'un emploi ou mutation professionnelle
- Suppression ou modification des congés payés
- Refus de visa touristique
- Vol dans les locaux professionnels ou privés
- Convocation : en vue de l'adoption d'un enfant, en tant que témoin ou juré d'assises, pour une greffe d'organe, à un examen de rattrapage
- Catastrophes naturelles (au sens de la loi N° 86-600 du 13 juillet 1986 telle que modifiée)
- Annulation d'une des personnes accompagnant l'assuré (maximum 6 personnes)
- Séparation (divorce / rupture de PACS) avec justificatifs officiels

Yelloh! Village La Roche Posay ★ ★ ★ ★  
SIRET 533 088 902 00010  
Le Riveau - Route de Lésigny 86270 LA ROCHE-POSAY  
Tel. 00 33 (0)5 49 86 21 23  
E-mail : [info@larocheposay-vacances.com](mailto:info@larocheposay-vacances.com)  
Site : [www.larocheposay-vacances.com](http://www.larocheposay-vacances.com)

